

INFO BOURSE RENTREE 2024-2025



Chers parents et élèves, quelques conseils pour faciliter votre demande de bourse pour la **rentrée 2024**.

Vous avez la possibilité d'opter pour **l'étude automatique du droit à bourse lors de l'inscription ou de la réinscription (de juin à début juillet)** de l'élève dans l'établissement, **en donnant votre consentement pour le recueil d'information vous concernant** soit à l'agent¹ qui vous reçoit (voir **fiche de renseignement BEE**), soit par le **service de télé-inscription en ligne [Guide inscription en ligne]**.

Cette procédure vous dispense de faire la demande de bourse et de produire les pièces habituelles (avis d'imposition, attestation CAF...) y compris lors des années précédentes... l'administration se charge systématiquement d'étudier votre éligibilité à la bourse.



Pas d'inquiétude ! les modalités précédentes de demande de bourse fonctionnent toujours² :

Du 1^{er} Septembre au 17 Octobre 2024 vous avez la possibilité d'effectuer votre demande via :



le téléservice bourse [EduConnect] [FranceConnect]. Nous vous conseillons de télécharger ou d'imprimer le récapitulatif, indispensable pour toute réclamation.



le formulaire Cerfa [version papier].

¹ s'informer auprès de la Vie Scolaire

² se rapprocher de l'Intendance